



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 18 janvier 2017 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2017
201701-001 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2017 tel que ci-après reproduit :

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 18 JANVIER 2017**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2017

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2016

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 16 janvier 2017

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Demande au ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire l'autorisation de procéder par voie de concours pour dans le cadre du projet de mise en valeur du clocher, de sections du clocher ou d'éléments du clocher de l'ancienne église Saint-Octave au parc Henri-Leroux, et ce, conformément à l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)
- 4.2 Appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif : Pour un Québec en santé!
- 4.3 Approbation du système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre d'un concours de design pour la mise en valeur du clocher, de sections du clocher ou d'éléments du clocher de l'ancienne église Saint-Octave au parc Henri-Leroux et nomination des membres du comité de sélection
- 4.4 Offre d'une contribution monétaire de 10% de la valeur du terrain constitué des lots 1251227, 1251240, 1251071, 1251072, 1251075, 2331842-001, 2331842-002 et 2331842-003 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (propriété de Shell Canada)
- 4.5 Offre d'une contribution monétaire de 10 % de la valeur du terrain constitué du lot 2 402 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (propriété de la Ville de Montréal)
- 4.6 Demande d'autorisation et d'attestation de conformité des travaux auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet TPST 2016-09 – Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert) et d'une partie de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles)

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion – modification au règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement afin de clarifier les limites de vitesse sur la rue Sainte-Catherine
- 5.2 Avis de motion – Règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert) et d'une partie de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi des contrats de location des imprimantes multifonctions
- 6.2 Acceptation de travaux au coût réel (dcl-22049929) d'Hydro-Québec distribution pour la modification d'entrée mt vers poste distributeur sur socle et de la dépense à cet effet

7 PERSONNEL

- 7.1 Approbation de la convention collective intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal-Est

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2016

201701-002

2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013) AU 16 JANVIER 2017**201701-003**

3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 16 janvier 2017.

RAPPORT DES SERVICES

4

DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE L'AUTORISATION DE PROCÉDER PAR VOIE DE CONCOURS POUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR DU CLOCHER, DE SECTIONS DU CLOCHER OU D'ÉLÉMENTS DU CLOCHER DE L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-OCTAVE AU PARC HENRI-LEROUX, ET CE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 573.3.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (L.R.Q., CHAPITRE C-19)**201701-004**

4.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est s'est portée acquéreur de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse civique 1, place de l'Église par la résolution CM-201001007;

Considérant que la Ville a publié un appel de propositions sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec SE@O pour la requalification dudit immeuble;

Considérant que la Ville a entériné la recommandation du comité d'évaluation de retenir la proposition de requalification dudit immeuble présentée par le groupe MAGMA par la résolution 201510-235 et qu'un acte de vente a été signé après son approbation par le Conseil municipal par la résolution 201604-122;

Considérant que le clocher et les cloches de l'église Saint-Octave font partie du patrimoine historique des montréalais et montréalaises, ils ont fait l'objet des exclusions lors de l'acte de vente dudit immeuble;

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec SE@O pour leur relocalisation complète au parc Henri-Leroux et que trois entreprises ont déposé une soumission;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a rejeté les soumissions reçues par la résolution 201610-264 puisque les soumissions étaient non conformes et qu'elles se situaient entre 216 153 \$ et 240 276,45 \$ dépassant largement le budget évalué initialement de 68 000 \$ taxes incluses;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire trouver un projet pour la mise en valeur du clocher, de sections du clocher ou d'éléments du clocher au parc Henri-Leroux et souhaite, pour ce faire, procéder à un concours en invitant des entreprises spécialisées dans ce domaine à déposer des propositions à cet effet.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'autoriser la Ville de Montréal-Est de procéder par voie de concours de design pour le projet de la mise en valeur du clocher, de sections du clocher ou d'éléments du clocher de l'ancienne église Saint-Octave au parc Henri-Leroux, et ce, conformément à l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF : POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ!****201701-005**

4.2

Considérant qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie saine est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Considérant que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux pour 2016-2017;

Considérant que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Considérant que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé et à cet effet, demander au gouvernement du Québec :

- De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :
 - a) Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b) Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre
- D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécois et Québécoises.

D'acheminer une copie de cette résolution à madame Nicole Léger, députée de Pointe-aux-Trembles, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au Premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DANS LE CADRE D'UN CONCOURS DE DESIGN POUR LA MISE EN VALEUR DU CLOCHER, DE SECTIONS DU CLOCHER OU D'ÉLÉMENTS DU CLOCHER DE L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-OCTAVE AU PARC HENRI-LEROUX ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

201701-006

4.3

Considérant que la Ville demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de procéder par voie de concours de design afin de mettre en valeur le clocher, des sections du clocher ou des éléments du clocher de l'ancienne église Saint-Octave au parc Henri-Leroux, et ce, conformément à l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

Considérant qu'il y aurait lieu de prévoir un système de pondération et d'évaluation des offres qui pourraient être soumises dans le cadre de ce concours;

Considérant qu'il y aurait lieu également de former un comité de sélection dont le mandat sera d'évaluer les propositions de mise en valeur du clocher, de sections du clocher ou d'éléments du clocher de l'ancienne église Saint-Octave au parc Henri-Leroux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du concours de design pour la mise en valeur du clocher, de sections du clocher ou d'éléments du clocher de l'ancienne église Saint-Octave au parc Henri-Leroux.

De nommer sur le comité de sélection pour l'étude des propositions de mise en valeur du clocher, de sections du clocher ou d'éléments du clocher de l'ancienne église Saint-Octave au parc Henri-Leroux les personnes suivantes :

- Madame la conseillère Anne Saint-Laurent, à titre de membre conseillère;
- Madame la conseillère Françoise Lachapelle, à titre de membre substitut à la membre conseillère;

- Madame Josée Guy, directrice générale de la Ville de Montréal-Est;
- Madame Francine McKenna, directrice des communications, de la culture et de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFRE D'UNE CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 10% DE LA VALEUR DU TERRAIN CONSTITUÉ DES LOTS 1251227, 1251240, 1251071, 1251072, 1251075, 2331842-001, 2331842-002 ET 2331842-003 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL (PROPRIÉTÉ DE SHELL CANADA)

201701-007

4.4

Considérant que Shell Canada souhaite procéder à une opération cadastrale afin de scinder leur propriété de Montréal-Est pour séparer la portion occupée par leur terminal de celle laissée vacante à la suite de la démolition des installations de la raffinerie;

Considérant que notre réglementation exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, que le demandeur cède à la Ville 10% de la superficie du terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale ou qu'elle lui remette 10% de sa valeur inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande ou une combinaison de ces deux options dans les proportions que le conseil déterminera;

Considérant que Shell Canada n'a jamais versé à la Ville de Montréal-Est une contribution monétaire ou en terrain aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour le terrain faisant l'objet de la présente demande d'opération cadastrale, et ce, conformément à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est alors en vigueur;

Considérant que le terrain en question est situé au cœur d'une zone d'industries lourdes destinée à le demeurer et que l'aménagement d'un parc ou d'un espace naturel à cet endroit ne semble pas propice.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble constitué des lots 1251227, 1251240, 1251071, 1251072, 1251075, 2331842-001, 2331842-002 et 2331842-003 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conditionnellement au paiement d'une contribution monétaire de 2 181 437.10\$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFRE D'UNE CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 10 % DE LA VALEUR DU TERRAIN CONSTITUÉ DU LOT 2 402 139 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL (PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE MONTRÉAL)

201701-008

4.5

Considérant que la Ville de Montréal souhaite procéder à une opération cadastrale afin de scinder leur propriété de Montréal-Est (projet d'usine de biométhanisation);

Considérant que notre réglementation exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, que le demandeur nous cède 10% de la superficie du terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale ou qu'elle nous remette 10% de sa valeur inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande ou une combinaison de ces deux options dans les proportions que le conseil déterminera, sauf si une telle contribution a déjà été versée à la Ville pour ce terrain;

Considérant qu'aucune contribution n'a été versée à la Ville de Montréal-Est aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour le terrain faisant l'objet de la présente demande d'opération cadastrale, et ce, conformément à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le terrain en question est situé au cœur d'une zone d'industries lourdes destinée à le demeurer et que l'aménagement d'un parc ou d'un espace naturel à cet endroit ne semble pas propice.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble constitué du lot 2 402 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conditionnellement au paiement d'une

contribution monétaire de 1 446 707.10\$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201701-009

4.6

MANDAT À LA FIRME EFEL EXPERTS-CONSEILS POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC POUR LE PROJET TPST 2016-09 – RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE MARIEN (ENTRE LES RUES DORCHESTER ET PRINCE-ALBERT) ET D'UNE PARTIE DE LA RUE VICTORIA (ENTRE L'AVENUE MARIEN ET L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—POINTE-AUX-TREMBLES) ET ENGAGEMENT DE LA VILLE DE TRANSMETTRE À CE MINISTÈRE UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES TRAVAUX.

Considérant que nous devons obtenir du MDDELCC une attestation de conformité pour le projet TPST 2016-09 – Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert) et d'une partie de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Considérant que la Ville de Montréal-Est s'engage à transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront terminés, une attestation quant à leur conformité;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De mandater la firme EFEL Experts-conseils pour effectuer toutes les démarches et suivis nécessaires auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux de reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert) et d'une partie de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles) – projet TPST 2016-09 et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

De s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée;

D'autoriser une dépense de 654 \$ toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE CLARIFIER LES LIMITES DE VITESSE SUR LA RUE SAINTE-CATHERINE

201701-010

5.1

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement*, afin de clarifier les limites de vitesse sur la rue Sainte-Catherine.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE MARIEN (ENTRE LES RUES DORCHESTER ET PRINCE-ALBERT) ET D'UNE PARTIE DE LA RUE VICTORIA (ENTRE L'AVENUE MARIEN ET L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—POINTE-AUX-TREMBLES) ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT

201701-011

5.2

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert) et d'une partie de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant.

CONTRATS

6

OCTROI DES CONTRATS DE LOCATION DES IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS

201701-012

6.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est a adhéré au Centre des services partagés du Québec (CSPQ);

Considérant que le contrat de location de nos imprimantes multifonctions a échu en 2016;

Considérant que la Ville de Montréal-Est est partie à l'appel d'offres du CSPQ pour la location d'imprimantes multifonctions;

Considérant que l'appel d'offres du CSPQ offre plusieurs options aux organismes qui participent à cet appel d'offres;

Considérant que notre fournisseur actuel, soit Xérox, fait partie des fournisseurs de services répondant à nos critères;

Considérant qu'il y a lieu, d'accorder à la compagnie Xérox nos contrats de location d'imprimantes multifonctions pour une période de soixante (60) mois;

Considérant qu'une imprimante sera ajoutée pour la Direction des travaux publics et des services techniques située au 4^e étage de l'hôtel de ville (qui utilise présentement l'imprimante de la Direction des communications, de la culture et de la communauté), mais que celle-ci sera nécessaire dans la nouvelle configuration du garage municipal, totalisant ainsi un besoin de huit (8) imprimantes multifonctions.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De louer huit (8) imprimantes multifonctions à la compagnie Xerox pour une période de cinq (5) ans telles que sélectionnées dans l'appel d'offres du CSPQ, incluant les options nécessaires à nos besoins;

D'autoriser une dépense d'au plus 22 000 \$ par année, taxes incluses;

D'autoriser la trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201701-013

6.2

ACCEPTATION DE TRAVAUX AU COÛT RÉEL (DCL-22049929) D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION POUR LA MODIFICATION D'ENTRÉE MT VERS POSTE DISTRIBUTEUR SUR SOCLE ET DE LA DÉPENSE À CET EFFET

Considérant qu'il y a lieu de remplacer les équipements de transformation 25kV au Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que deux scénarios sont offerts pour ce remplacement, soit qu'un transformateur soit fourni à la Ville par Hydro-Québec ou l'achat d'un tel équipement par la Ville;

Considérant que le coût d'achat de cet équipement est estimé à 125 000 \$ plus taxes auquel s'ajoute des frais d'installation évalués à 30 000 \$ plus taxes;

Considérant que le montant évalué par Hydro-Québec pour fournir l'équipement et son installation est environ 56 705,73 \$ plus taxes;

Considérant que le choix pour la Ville de Montréal-Est de ne plus être propriétaire de son transformateur occasionne une perte d'un crédit accordé par Hydro-Québec pour l'alimentation en électricité de l'immeuble du Centre récréatif Édouard-Rivet et que ce crédit représente une somme d'environ 4 000 \$ annuellement;

Considérant que ce crédit est calculé mensuellement par la formule suivante : le nombre de kilowatts facturés pour cet immeuble X 0.981 X nombre de jours d'utilisation ÷ 30;

Considérant que les coûts d'entretien et de réparation du transformateur ainsi que la responsabilité du transformateur ou du sectionneur relèveront d'Hydro-Québec si ces équipements sont fournis et installés par Hydro-Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'accepter les travaux au coût réel (DCL-22049929) d'Hydro-Québec Distribution pour la modification d'entrée MT vers poste distributeur sur socle et la dépense à cet effet;

D'autoriser une dépense excédentaire en électricité d'environ 4 000 \$ pour 2017 au poste budgétaire pour 02-810-30-681 et d'autoriser les virements budgétaires requis à même les budgets de la direction des travaux publics et des services techniques.

De prévoir aux budgets annuels les sommes nécessaires à la dépense excédentaire en électricité pour le Centre récréatif Édouard-Rivet à compter de 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE INTERVENUE ENTRE LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201701-014

7.1

Considérant que les employés cols blancs de la Ville de Montréal-Est, membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, ont approuvé l'entente de principe entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal-Est dans une proportion de 92 %;

Considérant la recommandation de madame Josée Guy, directrice générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de la directrice générale et d'approuver la convention collective entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal-Est selon les conditions et dispositions qui y sont énoncées;

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu la directrice générale et la trésorière, à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, toute entente découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DIVERS

9

AFFAIRES NOUVELLES

10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201701-015

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ